SISTERON-JOURNAL

POLITIQUE — COMMERCIAL — LITTÉRAIRE-SPORTIF — ET D'ANNONCES JUDICIAIRES

Administration - Rédaction : Tél. 1.48
25, Rue Droite, SISTERON (B.-A.)
Directeur : Marcel LIEUTIER

Abonnement : 1 an : 450 francs
C. C. P. PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

Paraît le Samedi

63me Année

Le Numéro : 10 francs

No 671

SAMEDI 22 NOVEMBRE 1958

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 65 frs la ligne
Autres Annonces : on traite à forfait

Pour la Publicité extra-régionale
s'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise, PARIS (2e)

Où en est le régime de Retraites des Commerçants et Industriels ?

La loi qui a créé les organisations autonomes de retraites des non-salariés date du 17 Janvier 1948 ; mais il n'y a guère que neuf ans qu'ont commencé les opérations des caisses du régime commercial. Le temps consacré à la mise au point de la structure du régime et à sa mise en place n'a pas été du temps perdu : le système de retraites qui en est résulté était assez bien adapté aux besoins de ses ressortissants, puisqu'il n'a dû y être apporté que des modifications de détail, l'essentiel restant inchangé. Bien vivant, le régime évolue mais n'a jamais à être bouleversé.

• • • •

Or il ne faut pas oublier que les régimes de non-salariés sont administrés sous une forme corporative, le rôle du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale se limitant à un contrôle, d'ailleurs normal. Les industriels et commerçants, eux-mêmes, ont donc organisé leur régime de retraite pratiquement à leur idée, dans le respect des grandes lignes fixées par la loi.

L'organisme directeur du régime, qui en est en même temps la caisse de compensation, l'ORGANIC, n'est que le groupement des caisses de base. L'assemblée générale de l'ORGANIC, qui constitue la plus haute instance de l'organisation autonome et qui prend toutes les décisions importantes sous réserve de l'approbation de l'administration, est composée des délégués de toutes les caisses, élues par l'assemblée générale de tous les adhérents de chacune.

Le régime a été remanié par des textes datés du 31 Mars dernier. Il semble donc que le moment soit venu d'en faire le point. Mais nous répétons qu'il s'agit de retouches qui, pour être importantes, laissent l'essentiel inchangé.

ADHERENTS

L'adhésion au régime ne peut être qu'obligatoire. Elle l'est :

1°) Pour les industriels et commerçants dont l'activité entraîne l'obligation de s'inscrire au registre du commerce. La réforme du registre du commerce a fait coïncider presque exactement les deux obligations. Cependant certains commerçants doivent s'affilier à d'autres caisses, ce qui les relève de leurs obligations envers le régime commercial : pharmaciens, médecins propriétaires de cliniques, entrepreneurs de battages, par exemple.

2°) Pour les dirigeants de sociétés commerciales qui, sans être à proprement parler des commerçants, détiennent des pouvoirs qui les ont fait assimiler : associés en nom collectif ou associés commandités (ces deux catégories d'associés sont au surplus entièrement assimilés à des commerçants dans tous les domaines), gérants de sociétés à responsabilité limitée qui ne sont pas classés salariés par la législation de Sécurité Sociale. En revanche, les présidents-directeurs généraux de sociétés anonymes sont toujours classés salariés et, comme les gérants salariés de sociétés à responsabilité limitée, sont assujettis au régime général de Sécurité Sociale des salariés et au régime complémentaire des cadres.

3°) Pour certaines personnes exerçant des activités voisines du commerce et rattachées au régime commercial par des décrets pris d'accord avec leurs organisations professionnelles : agents commerciaux, marchands de journaux en kiosque ou à poste fixe, chefs d'établissements d'enseignement privé, exploitants d'auto-écoles.

COTISATIONS

Le nom de commerçant couvre un rassemblement de personnes particulièrement hétéroclite, qui va de l'épicier de village au grand couturier et du marchand des quatre saisons au gros industriel, avec une multitude de nuances intermédiaires d'activités physiques ou intellectuelles. Les besoins et les moyens des uns diffèrent considérablement de ceux des autres.

Une cotisation de taux unique eut été dérisoire pour l'un et trop lourde pour l'autre. On aurait pu concevoir de la proportionner à l'activité, par exemple au revenu professionnel. Mais il est dans l'esprit du régime de se mêler le moins possible des affaires de ses adhérents, que tracassent trop de contrôles de toutes sortes.

Aussi a-t-on adopté un système, plus souple, de « classes de cotisations » : une cotisation minimum est obligatoire, l'adoption d'une classe plus élevée étant facultative. Chacun peut ainsi proportionner son effort à ses besoins et à ses moyens financiers.

Les cotisations annuelles normales sont actuellement :

en classe IV (minimum)	26.500 frs
en classe V	31.800 frs
en classe VI	42.400 frs
en classe VII	63.600 frs
en classe VIII	95.400 frs

Mais le minimum peut être encore trop lourd pour certains petits commerçants. Aussi les adhérents peuvent-ils n'avoir à verser que 15.900 frs par an si leurs revenus professionnels (justifiés par production de leur avertissement fiscal) n'atteignent pas 345.000 francs et 10.600 frs s'ils sont inférieurs à 212.000 francs.

Les retraités demeurés en activité sont dispensés de cotisation proprement dite, mais doivent payer une « contribution de solidarité » de 3.312 frs par trimestre.

Certains s'étonnent de trouver une cotisation maximum limitée à 95.400 frs ce qui détermine un plafond relativement bas des droits à retraite, alors que celle des cadres atteint cette année 368.640 frs. Le plafond est peut-être en effet un peu bas, mais il ne faut pas oublier deux points essentiels. D'une part, la cotisation du cadre ne résulte pas d'une option aisément modifiable, comme celle du commerçant ; son montant est obligatoire et résulte de l'application d'un taux fixe au total des appointements. D'autre part, le régime commercial se défend d'épuiser toute la faculté d'épargne de ses adhérents ; il entend seulement leur offrir de s'assurer un minimum acceptable. Le rapprochement est donc difficile.

RETRAITE

Les droits acquis chaque année sont proportionnels aux cotisations versées. Dans son congrès de Lyon, l'assemblée générale de l'ORGANIC a décidé de porter à 410 frs la valeur du point de retraite à compter du 1er Juillet dernier. Sur les bases actuelles, le versement

(suite en 4me page)

ELECTIONS LEGISLATIVES

Candidature de M. Bruschini

Demain 23 Novembre, nous devrons élire un député pour la circonscription nord de ce département.

Votre Maire et Conseiller Général, vous le savez, est le suppléant de M. Bruschini, candidat titulaire. Présenter mon collègue et ami est presque superflu. Tout le monde le connait bien dans le département, où il s'est fixé depuis de nombreuses années.

Bruschini s'est donné corps et âme à son mandat de Conseiller Général du canton voisin de Noyers. On lui doit beaucoup dans ce canton où tout était à faire, depuis la réfection des chemins aux gites de Provence en passant par les adductions d'eau.

Sur le plan Conseil Général, la confiance de ses collègues l'ont amené à la délicate fonction de Président de la Commission des Finances où il a pu donner toutes les preuves de sa valeur.

Bruschini ne poursuit qu'un seul but : celui de vous servir. Avec chaleur, mordant s'il le faut, il saura défendre son département où il y a beaucoup à faire. Certes département pauvre, mais ou des faits nouveaux (barrage de Serre-Ponçon, aménagement du bassin de la Durance), lui donnent une vocation nouvelle qu'il saura exploiter au maximum.

Amis du canton, vous qui m'avez élu avec une très forte majorité — ce qui m'a profondément touché — je vous demande instamment de voter pour Bruschini, homme nouveau, dynamique, loyal et désintéressé. Ce faisant vous aurez un représentant digne de vous et, ensemble, au coude à coude, nous œuvrerons pour le plus grand bien de notre beau département.

Elie FAUQUE
Maire de Sisteron
Conseiller Général.

Voter Gaston BRUSCHINI

c'est voter

pour un homme nouveau

dynamique

réalisateur

La Préfecture des Basses-Alpes communique :

L'attention des électeurs est appelée sur les dispositions du décret no 56-1077 du 12 Novembre 1958, qui détermine les cas de nullité applicables aux bulletins de vote.

Il est rappelé qu'en application de ce texte, sont notamment considérés comme nuls les bulletins sur lesquels le nom du candidat ou le remplaçant a été rayé.

Les bulletins portant un ou plusieurs noms autres que ceux du candidat ou du remplaçant.

Les bulletins manuscrits ne comportant qu'un seul nom ou comportant l'indication d'un remplaçant autre que celui désigné par le candidat.

Les bulletins manuscrits sur lesquels le nom du remplaçant a été inscrit avant celui du candidat.

Les bulletins manuscrits sont valables s'ils comportent le nom du candidat pour lequel l'électeur désire voter, suivi du nom du remplaçant désigné par le candidat dans sa déclaration de candidature.

• • • •

Le public est avisé que pour les élections législatives les bureaux seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Votent au 1er bureau (1er étage) les électeurs dont la carte porte un numéro de 1 à 1.300.

Votent au 2me bureau (rez-de-chaussée) les électeurs dont la carte porte un numéro de 1.301 à 2.655.

Les électeurs régulièrement inscrits au 28 Octobre dernier sur les listes électorales de la commune qui n'auraient pas été mis en possession de leur carte d'électeur, sont avisés qu'ils pourront retirer cette dernière le jour du vote, au bureau auquel ils appartiennent.

• • • •

A l'approche des différentes élections qui vont avoir lieu dans toute la France afin de renseigner nos lecteurs sur ces élections, nous croyons leur être agréable en publiant le calendrier de ces nombreuses manifestations électorales.

23 et 30 Novembre : élections législatives.

7 Décembre : désignation du collège pour l'élection présidentielle.

8 Décembre : réunion du Parlement, seulement pour l'élection du bureau de l'Assemblée et du Sénat.

21 et 28 Décembre : élection présidentielle.

Début Janvier : formation d'un nouveau gouvernement.

13 Janvier : session extraordinaire du Parlement pour déclaration gouvernementale.

8 et 15 Mars : Elections Municipales.

Ne changez rien à votre bulletin, vous le rendriez NUL

© VILLE DE SISTERON

RECONSTRUCTION

A la suite des diverses réunions qui se sont tenues à la Mairie de Sisteron entre les représentants du ministère de la Reconstruction et de l'Association Syndicale des Sinistrés de Sisteron au sujet de divers immeubles non encore reconstruits, le Directeur des Services Départementaux des Basses-Alpes vient d'adresser la lettre suivante :

Ministère de la Construction

Digne, le 15 Novembre 1958

Le Directeur
des Services Départementaux
à
Monsieur Richaud
Président de l'Association Syndicale
des Sinistrés de Sisteron

Objet : Reconstruction immeubles de MM. Cabanès et Figuière.

Monsieur le Président,

Je sais toute l'attention que vous portez à la reconstruction des immeubles sinistrés de MM. Cabanès et Figuière.

L'urgence de cette affaire ne m'a pas échappé, j'ai apporté toute la diligence voulue à l'instruire. Vous n'êtes pas sans ignorer que mes prédécesseurs avaient à plusieurs reprises lancé l'idée de cette reconstruction mais se sont vu opposer des avis défavorables.

J'ai repris il y a quelques mois l'affaire. Les différents points de vue auxquels je me suis heurté ainsi que les avis que j'ai eu à recueillir m'ont demandé du temps.

A ce jour je puis vous préciser que je viens enfin d'obtenir un avis favorable de tous les services intéressés sur la reconstruction de ces immeubles suivant une discipline d'architecture qui a recueilli l'unanimité.

Je pense pouvoir, entre le 20 et le 30 Novembre, transmettre le permis de construire au Centre Régional de règlement des dommages de guerre de Marseille, ce qui permettra à ce service d'engager des crédits de l'année 1958 pour cette reconstruction.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'évolution de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

F. GLERISSI.

* * * *

Il convient également d'ajouter que les quelques derniers petits sinistres d'un total d'environ 15 millions non encore reconstruits, font l'objet actuellement d'une certaine attention. Tous ces petits sinistres seraient reconstruits au quartier de La Coste dans un grand bloc qui est dénommé A 8. Ce grand immeuble s'élèverait au pied de la petite colline de la Citadelle et relierait la maison Reynaud Charles à la maison Sourribes, au dessus du lavoir.

Le seul obstacle à cette construction est de savoir à qui incombe le payement du grand mur de soutènement. Souhaitons donc que ce litige soit aplani très rapidement et qu'enfin, après 14 années d'attente, les petits sinistrés non encore relogés, obtiennent une juste satisfaction.

Pour le développement
et le tirage de vos PHOTOS
Paul BERNARD
Droguerie Photo
Travail rapide et soigné
KODAK GEVACOLOR

TOURISTES DES ALPES

Comme chaque année, la carte de membre honoraire de la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » est présentée à domicile.

Donnez votre obole à la plus vieille société de la ville. Accordez vos encouragements à une jeunesse avide de vous faire passer d'agréables moments. Il ne faut pas oublier qu'une ville sans musique est une ville qui « meurt ». Les « Touristes des Alpes » participent à toutes les manifestations de la ville, donnent des concerts de plein air, en un mot agrémentent votre vie.

N'oubliez pas que les jeunes gens qui composent la musique Sisteronnaise sont tous des bénévoles et vous les encouragerez financièrement et moralement en réservant un excellent accueil à la présentation de cette carte.

Imprimerie LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON
Directeur - Gérant : Marcel LIEUTIER

SPORTS

Sisteron-Vélo bat C. O. Berre par 2 à 1

L'équipe Sisteronnaise de foot-ball subit depuis plusieurs dimanches de lourdes défaites parfois justifiées, parfois injustifiées, mais que faire, seul le résultat compte.

Et dimanche dernier, en championnat, l'équipe qui fait figure actuellement de leader, le C. O. Berre, est venue sur le Stade de Beaulieu, devant bon nombre de supporters, rencontrer l'équipe du Sisteron-Vélo.

Cette partie donne lieu à de très belles phases de jeu des 22 joueurs. Des deux côtés, le jeu est rapide, et c'est quelques minutes avant la fin de la première mi-temps que Berre inscrit le premier but.

Les visiteurs accusent toujours une supériorité mais se heurtent à une excellente défense.

La ligne d'avants de Sisteron, bien que très courageuse, est un peu légère, mais possède des éléments qui se déplacent avec facilité et à bon escient, et c'est Lamy qui égalise. Un mauvais blocage du goal visiteur permet encore à Lamy qui a suivi d'inscrire un deuxième but en faveur de Sisteron.

Bravo donc les Sisteronnais, vous avez joué avec intelligence, et les quelques fautes de vos adversaires, vous avez su en tirer profit.

Après un mauvais début en ce championnat peut-être le nombreux public, ami des sports, est heureux de voir évoluer une équipe qui se retrouve.

* * * *

Demain dimanche Sisteron-Vélo jouera en amical, au Stade de Beaulieu, contre un club de la région.

BOULES

Le concours à pétanque et à la mêlée organisé par l'Amicale des Anciens Combattants, qui n'avait pu être disputé le Dimanche 9 courant à cause de la pluie, a eu lieu le Dimanche 16 par une journée ensoleillée mais un froid assez vif a nui au succès de cette compétition.

Merci à tous les joueurs, vétérans et juniors qui, bravant les rigueurs de la température, ont bien voulu y participer. Parties acharnées illustrées de « Fanny » retentissantes. De nombreux prix, offerts gracieusement par les commerçants de la ville, sont venus récompenser gagnants et perdants.

Voici les résultats : 1/8 de finale : Hyppolyte gagne Daumas Martel Garcia fils 13 à 8 ; Daumas gagne Peloux junior Ravel Garcia père 13 à 0 ; Jourdan gagne Lopez Morère Ortéga 13 à 6 ; Garcia gagne Cano Louche Davin 13 à 5. Impair : Magaud.

1/4 de finale : Daumas gagne Magaud Audou Richard Francis 13 à 0 ; Hyppolyte gagne Jourdan Turcan Richard Max 13 à 12 ; Impair : Garcia.

1/2 finale : Daumas gagne Garcia Borrély Bernard 13 à 8 ; Impair : Hyppolyte.

Finale : Hyppolyte Bégnis Peloux gagnent Daumas Mourenas Imbert 13 à 6.

Consolante : 1/2 finale : Ortéga gagne Lopez Garcia père Peloux junior 13 à 7 ; Impair : Clarès.

Finale : Clarès Fournon David gagnent Ortéga Louche Garcia fils 15 à 11.

OUVERTURE DE
Marie-José
Les Arcades — SISTERON
TOUT POUR L'ENFANT
ET JEUNE FILLE
Confection « Haute-Couture »
et Lainages

ACCIDENT

Dimanche vers 18 h. 30, Mme Angèle Briançon, née Moullet, âgée de 50 ans, arrivait en gare de Saint-Auban, avait pris place dans la « Micheline » qui assure le service Veynes-Marseille. Elle se trouvait dans la motrice, et descendit en marche alors que l'autorail n'était pas encore arrêté. Mais elle tomba sur la voie, passant sous les roues de la remorque d'où elle devait être retirée affreusement mutilée.

Le docteur Clary, de Saint-Auban, ne put que constater le décès.

Notons que la malheureuse victime avait pris la « Micheline » en gare de Sisteron et qu'elle venait de Mézien où elle avait passé la journée dans sa famille.

Votre
Vestalux
lave comme vous
elle **ménage** votre linge
Ets Francis JOURDAN
Avenue des Arcades
SISTERON
CAPACITÉ : 4,5 Kilos
Rinçage à l'eau courante.
Evacuation par débordement.
CONORD VOUS OFFRE TOUT L'ÉQUIPEMENT DE BASE D'UN FOYER MODERNE

Henri ROLLAND 19, Rue de la Mission SISTERON
Concessionnaire de
Eclairage Moderne de MAGASINS et VITRINES
PUBLICITE
LE SOLEIL DE LA NUIT
IGNIX NÉON
Enseignes, Eclairages, Décorations
ECLAIRAGE INCANDESCENT FLUORESCENT NEON
Toutes teintes
Tous dessins
Toutes Installations Electriques et Réparations
FORCE et LUMIERE
Références sur la place : Bar DOMINO, Café LE GLACIER, Bar L'ETOILE, HOTEL DU COURS, SELECT HOTEL, HOTEL DES ROUTIERS, etc.

ELECTRICITE GENERALE
A. LATIL
27, rue Droite — SISTERON
Magasin de Vente
et d'Exposition
Grand Choix de LUSTRERIE
T. S. F.
Agent ELECTROLUX
Appareils Frigorifiques
Aspirateurs Cireuses
Facilités de Paiement
DEPANNAGE
de tous Appareils Ménagers
et Radio toutes marques
Installation Force et Lumière
Moteurs et Pompes Electriques
Electro-Clôtures
Devis gratuit — Nous consulter

TAXI MOURIÈS
AMBULANCE CHAUFFEE
VOYAGES TOUTES DISTANCES
de jour et de nuit
Tél. : jour 37 et 150 — Nuit 37

POISSONNERIE DES ARCADES
Télé 273
SISTERON
Truites vivantes
Ecrevisses Langoustes
Coquillages Poisson congelé
LA FRAICHEUR DE LA MER
AU PIED DE LA CITADELLE

Renseignez-vous avant de choisir
Achetez les plus beaux meubles
aux meilleurs prix
à la FABRIQUE BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON
Ameublement général - Choix incomparable
Une seule visite vous convaincra
Ne pas confondre ; bien s'adresser
MEUBLES BOUISSON
10, Rue Saunerie, SISTERON

Finis les jours où l'on étouffe...
Finis les jours où l'on gèle...
VIVE LE PRATIQUE !...
En utilisant le chauffage Butaradiant
« ANTARGAZ »
Renseignez-vous auprès des
Etablissements BARET
AUTO-DURANCE - STATION MOBILOIL
AVENUE de la LIBERATION — Tél. 44

© VILLE DE SISTERON

SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative présentera sous quelques jours la carte de membre 1958. Il s'excuse de le faire aussi tardivement, mais malgré tout il attend de vous le meilleur accueil.

De grands projets sont à l'étude et vous aiderez le Syndicat d'Initiative à les réaliser. Tous les membres du S. I. doivent s'unir et travailler pour l'avenir de notre région. Tous les commerçants sont intéressés à cette œuvre et le S. I. doit trouver auprès de chacun l'aide financière et morale qu'un S. I. actif est en droit d'attendre.

Réservez donc bon accueil à la présentation des cartes.

BAZAR - JOUETS - TABAC

PICHON

Rue Saunerie — SISTERON

Pour tout achat de Jouets effectué avant le 1er Décembre une réduction de 10 % sera faite à tout acheteur.

BRAVE ENFANT

Le permissionnaire doit regagner la ferme de ses parents au milieu de la nuit. Tout le monde dort. Tout à coup le jeune frère du soldat se dresse sur son lit. « Il va surement couper à travers champs... il ne sait pas que le pont a été emporté par la dernière crue... il va tomber dans la rivière !... » L'enfant se lève et se précipite au-devant du militaire. Il le croise à mi-chemin. Il était temps ! Et tous deux regagnent paisiblement la ferme en s'éclairant avec un boîtier Wonder. La pile Wonder ne s'use que si l'on s'en sert.

VARIETES - CINEMA

Samedi, en soirée
Dimanche, en matinée et soirée

Gilbert Bécaud, Françoise Arnoul dans un beau film en couleurs

LE PAYS D'OU JE VIENS

La semaine prochaine
ROSE avec Maria Shell.

A VENDRE

Simca Aronde Elysée 1300, année 1958 3.800 kms. S'adresser au journal.

ALCAZAR - DANCING

On dansera demain Dimanche à 21 h., à l'Alcazar-Dancing. C'est encore à une soirée agréable que tout un public, jeune et vieux, doit assister.

D'excellente renommée, Raymond Lorenzi et son orchestre, de la Radio Télévision Française, animera ce gala.

Tous à l'Alcazar, demain Dimanche.

* * * *

La direction de l'Alcazar-Dancing annonce pour le Dimanche 7 Décembre, à 21 heures, une grande Soirée Dansante qui sera animée par l'orchestre parisien de grande réputation Henri Rossotti.

Réservez-vous cette date, car vous irez à l'Alcazar-Dancing.

ACCIDENT

Une tragique nouvelle se répandait lundi matin dans les rues de Sisteron. On apprenait que le jeune Paul Arnaud, récemment de retour d'Algérie, avait été grièvement blessé dans un accident d'automobile.

Dimanche après-midi, les footballeurs du Sisteron-Vélo obtenaient une victoire sur Berre. Pour fêter cette victoire, Arnaud ainsi que d'autres footballeurs et camarades, se donnèrent rendez-vous à Rourebeau pour y fêter cette victoire.

Vers 21 h. 30, le jeune homme voulut se rendre à Sisteron. Il emprunta pour cela la voiture de son frère, une 4 CV. Hélas ! quelques minutes après, ses camarades et sa famille apprenaient qu'il était rentré dans un arbre sur la ligne droite du « Logis Neuf » et que son état était désespéré.

On ignore toujours les circonstances de cet accident, sinon que la voiture a d'abord amorcé un dérapage et qu'elle allait sans doute effectuer un tonneau lorsqu'elle trouva sur son chemin un marronnier. Secouru quelques minutes plus tard par ses camarades qui partaient pour le retrouver, il fut emmené sans connaissance à l'hôpital de Sisteron. Le Docteur Niel, accouru d'urgence, diagnostiqua une fracture du crâne et considéra son état comme très grave.

Aux dernières nouvelles on notait cependant une légère amélioration de son état, mais il était toujours dans une situation très grave.

Cette nouvelle a évidemment jeté la consternation à Sisteron où le jeune Arnaud est très sympathiquement connu et sa famille très estimée.

Nous en profitons d'ailleurs pour lui adresser tous nos vœux d'un rétablissement rapide ainsi que toute notre sympathie.

MUTUELLE RETRAITE
DES ANCIENS COMBATTANTS

Nous avons le plaisir de vous informer que l'action menée par les dirigeants de la France Mutualiste et de la Fédération Nationale de la Mutualité Combattante en faveur de l'élévation du plafond majorable de la retraite mutualiste des Anciens Combattants et Victimes de guerre vient d'être, enfin, couronnée de succès.

En effet, le plafond qui était fixé à 48.000 a été élevé à 72.000 frs, publié au « Journal Officiel » du 28 Octobre 1958, page 9.817.

Le montant maxima de la rente que peuvent se constituer les Anciens Combattants et Victimes de guerre, dans les conditions définies aux articles 91 et 92 est fixé à 72.000 frs, y compris la majoration de l'Etat.

Le présent article prend effet à compter du 1er Janvier 1958.

En exécution des dispositions précitées, nos sociétaires Anciens Combattants et Victimes de guerre ont donc la possibilité de compléter, jusqu'à 72.000 frs, avec bénéfice des majorations de l'Etat, la retraite qu'ils se sont constituée à la France Mutualiste.

Par ailleurs, les sociétaires Anciens Combattants et Victimes de guerre dont la retraite dépasse actuellement 48.000 frs verront celle-ci augmentée des majorations de l'Etat sur la partie comprise entre 48.000 et 72.000 frs.

Cette augmentation prendra effet du 1er Janvier 1958.

Pour renseignements complémentaires écrire à M. Levesque, président départemental de la Mutuelle Retraite des A.C. 9, avenue des Arcades, Sisteron.

ELECTRICITE DE FRANCE

L'Electricité de France informe ses usagers des quartiers suivants : rue des Combes, route de Noyers, rue de Provence, rue du Rieu, rue du Jalet, rue Pousterle, quartier de la Coste, place du Tivoli, place de l'Eglise et rue Droite (de la librairie Lieutier à l'Hôtel de la Poste), qu'en raison de travaux urgents le courant sera coupé le Lundi 24 Novembre de 9 heures à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures.

DON

Il a été versé à la caisse des Sapeurs-Pompiers par le jeune Jojo Rostain (Bar Léon) la somme de 500 francs qu'il a prélevé sur sa tirelire.

Nos remerciements et félicitations à ce jeune donateur.

chez **MUSSO**

5, rue Saunerie — SISTERON

Grande Baisse

et GROS RABAIS sur tous les articles du 1er Novembre au 15 Décembre.

GARAGE DE GARDE

Demain dimanche 23 Novembre, Garage Baret, avenue de la Libération.

Auto-Ecole MIR

Les Arcades — SISTERON — Tél. 247

45 années de pratique
seule agréée pour vous préparer
et vous présenter avec succès
à l'examen du Permis de Conduire.

LE CAPITAL HUMAIN
PLUS PRECIEUX
QUE LE CAPITAL MACHINE

La revue « Rivières et Forêts » défend cette vérité plus que jamais actuelle dans le numéro qu'elle consacre à « l'Architecture Industrielle dans la Nature ». Préface de M. André Prothin, Directeur Général de l'Aménagement du Territoire au M.R.U. Présentation de M. François Vitale, Architecte en chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, avec le concours d'architectes et spécialistes. Des exemples de firmes implantées dans un décor naturel, en France et à l'étranger, sont mis en valeur par le texte et l'illustration. Un chapitre y est également consacré à « La Forêt, à l'Exposition Internationale de Bruxelles » et au Marché Commun Forestier. Prix 500 frs. C. C. P. Paris 1830-12 — PEMA « RIVIERES ET FORETS » 98, boulevard Malesherbes, Paris 17e. — Prochain numéro « Campagne pour un air pur ».

LE MONDE D'OU VIENT-IL
OU VA-T-IL ?
par Raymond Cartier
édité par

PARIS-MATCH

Il reste encore quelques exemplaires de ce magnifique Album qui vous révèle les origines et les destinées de l'homme et du monde.

C'est un magnifique cadeau pour les fêtes de fin d'année.

M. SCALA, Rue de Provence, SISTERON — Télé 197

A. BRUN
Agent Général
Tél. 26 et 126 — SISTERON

Voulez-vous être bien habillé ?
Avoir un vêtement qui dure ?
Alors sans hésiter
Habillez-vous sur mesure

Pierre MÉNARDO

Tailleur Hommes et Dames

54, Rue Droite — SISTERON

Draperies françaises et anglaises

FUNERAIRE — BATIMENT
MARBRERIE GENERALE

R. CAFFIN

Magasin et Atelier
Rue des Combes — SISTERON

TAXI GALVEZ
s'adresser
BAR DU COMMERCE

RANUCCI — FACILITE DE PAIEMENT
25, Rue Saunerie — SISTERON
ARMES — ELECTRICITE — INSTALLATION « NEON »

Faites votre provision de charbon
PASSEZ VOS COMMANDES DES A PRESENT
C'est plus sûr

E. JOUVE

Avenue de la Libération
Tél. 43 — SISTERON

© VILLE DE SISTERON

Où en est le régime des Retraites des Industriels et Commerçants ?

(suite de la 1re page)

d'un point de cotisation de 2.650 frs entraîne l'acquisition d'une retraite égale à :

410 fr. par an pour une personne seule
615 fr. par an pour un ménage
308 fr. par an pour le conjoint survivant du commerçant.

Le franc de retraite coûte donc actuellement :

2.650 : 410 = 6 frs pour un isolé
2.650 : 615 = 4 frs pour un ménage
2.650 : 308 = 8 frs pour un conjoint survivant.

Ces chiffres sont faibles et font ressortir les avantages d'une gestion financière assurée par les bénéficiaires eux-mêmes (1). Compte tenu du fait que toutes les cotisations, y compris les cotisations de rachat, sont exonérées tant de la taxe proportionnelle que de la surtaxe progressive, le rendement financier de l'opération est brillant.

RACHAT

De plus en plus nombreux sont les commerçants et industriels qui profitent des possibilités de « rachat de cotisations » que leur offre le régime.

Au cours d'années postérieures à la période de cotisation (c'est-à-dire depuis 1949), les intéressés peuvent n'avoir pas eu assez de ressources pour cotiser dans les classes supérieures. Les années d'activité antérieures à 1949 donnent droit sans paiement à 4 points de retraite par an.

Dans les deux cas, une année d'activité n'a ouvert à l'assuré que des droits faibles. Le rachat de cotisations par versements annuels lui permet de porter les droits acquis au cours de chacune de ces années au niveau qu'ils auraient atteint si la cotisation avait toujours été versée dans la classe actuellement choisie par l'adhérent. Si le même commerçant n'a pu effectuer en temps utile tout le « rachat échelonné » de ses années d'activité peu productives de points, il peut désormais compléter son effort au moment de prendre sa retraite, à l'aide d'un versement unique.

Cotisations des classes élevées, rachat échelonné ou global permettent dorénavant de se constituer une retraite d'un montant raisonnable ; elle peut être de l'ordre de 70.000 frs par mois pour un ménage après 30 ans d'activité.

En évoluant assez progressivement, le régime des industriels et commerçants est maintenant arrivé à un palier d'équilibre. Ses ressources lui ont permis de mettre en réserve une année d'arrérages des retraites qu'il a à servir, ce qui, dans un tel régime, est une marge raisonnable. Il ne faut pas oublier, en effet, que l'ajustement continu des retraites est assuré par le mode de financement, au moyen de cotisations dont le montant est indirectement rattaché aux niveaux des prix et de l'activité économique.

R. BARBET-MASSIN.

(1) Il est assez difficile de comparer, comme on a souvent tendance à le faire, les résultats financiers du régime commercial à ceux du régime des cadres. Dans ce dernier, en effet, il n'existe pas de majoration pour conjoint du vivant du retraité et la retraite de conjoint survivant est de 60 % (au lieu de 75 %) de celle de l'adhérent isolé. Mais il existe des majorations pour charges de famille (10 à 30 % suivant le nombre d'enfants). Des bonifications pour les anciens cadres très âgés et des retraites temporaires attribuées aux orphelins de père et de mère.

DEPOT
TEINTURERIE — DEGRAISSAGE
chez
Mme MARGAILLAN
12, Rue de Provence — SISTERON
1er étage — Téléphone 194

ETAT-CIVIL

du 14 au 20 Novembre 1958

Naissances : Gilbert Hugues Emile Martin, avenue de la Libération. — Mireille Elisabeth Brigitte Pik, avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Henri Marcel Eymard, soldat au 29me bataillon du Génie à Avignon, domicilié à Peyruis et Yvette Blanche Marie Eysseric, sans profession, domiciliée à Sisteron.

LOCATION-GÉRANCE

AVIS UNIQUE

Par acte sous seing privé du huit Octobre mil neuf cent cinquante huit enregistré à SAINT-ANDRE-LES-ALPES le quatorze Octobre mil neuf cent cinquante huit, bordereau 196/2, folio 22, case 196, reçue 4.430 francs

L'Entreprise CIOT & Cie, Transports à CASTELLANE a cédé en location-gérance à Monsieur Louis LANDOIS à PLOUBEZRE (Côte du Nord), pour la durée d'une année, son fonds de commerce de Transports Publics de Marchandises en ZONE LONGUE, représenté par une inscription de Sept Tonnes, portée au registre définitif des Transports des Basses-Alpes sous le numéro 221.

Le montant payé comptant de cette gérance étant fixé à Deux Cent Quarante ,Cinq Mille Francs (245.000 francs).

Oppositions éventuelles au domicile du bailleur.

AGENCE L'ABEILLE
Assurances de toute nature
ALIBERT
Rue de Provence — SISTERON

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

Cessation de Gérance

AVIS UNIQUE

La gérance du fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie, sise à SISTERON, rue Droite numéro 9, qui avait été consentie par Monsieur Marius Justin BERNAUDON, boulanger, demeurant à CREST (Drôme) au profit de Monsieur Pierre Augustin LIONS, boulanger, et de Madame Jeanne Geneviève Bernadette QUEYREL, son épouse, suivant acte reçu par Me PERRIN, notaire à SISTERON, le dix neuf Novembre mil neuf cent cinquante cinq enregistré à SISTERON le vingt trois Novembre suivant, bordereau 104, case 6, numéro 503, pour une durée de trois ans à partir du quinze Novembre mil neuf cent cinquante cinq, a cessé à son expiration, soit le quatorze Novembre mil neuf cent cinquante huit.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à SISTERON, en l'étude de Me Jacques PERRIN, notaire, dans les délais légaux.

Signé : J. PERRIN, notaire.

Etude de Me Jacques PERRIN
notaire à SISTERON

Avis Unique de Gérance

Suivant acte reçu par Me Jacques PERRIN, notaire à SISTERON, le quatre Novembre mil neuf cent cinquante huit, enregistré à SISTERON le dix neuf Novembre mil neuf cent cinquante huit, bordereau 304, case 2, numéro 646, Monsieur Marius Justin BERNAUDON, boulanger, demeurant à CREST (Drôme)

A donné en gérance pour une durée de trois ans à Monsieur Jules Maurice GIRAUD, boulanger, et Madame Paulette Julie Flottat, son épouse, demeurant ensemble à SISTERON, rue Droite

Un fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie, situé à SISTERON, rue Droite, numéro 9, connu sous le nom de BOULANGERIE BERNAUDON, et pour lequel Monsieur Bernaudon est inscrit au registre du commerce de DIGNE sous le numéro 55 A 230

Il est indiqué au contrat que cette gérance a commencé le premier Novembre mil neuf cent cinquante huit, pour finir le premier Novembre mil neuf cent soixante et un, mais que cependant chaque partie aurait la faculté de faire cesser ladite gérance en fin de chaque année en prévenant l'autre partie trois mois à l'avance.

Pendant toute cette période Monsieur et Madame GIRAUD exploiteront le fonds dont s'agit à leurs risques et périls et seront seuls responsables du fonds envers les fournisseurs et les tiers.

Les oppositions seront reçues à SISTERON, en l'étude de Me Jacques PERRIN, notaire, domicile élu, dans les délais légaux.

Pour extrait
Signé : J. PERRIN, notaire.

SALON DE L'AUTOMOBILE

ARONDE confirme : 598.000 frs

Il est exact que les nouvelles ARONDES P. 60, DELUXE SIX et DELUXE SEPT, sont livrables dès aujourd'hui au prix de 598.000 francs.

Ce prix exceptionnel pour une véritable routière (4 places, 4 portes, coffre grand format) a été rendu possible grâce aux techniques révolutionnaires appliquées dans les nouvelles usines SIMCA.

DELUXE SIX est équipée d'un nouveau moteur 6 CV, frère cadet du Flash, robuste, nerveux, exceptionnellement sobre : il n'a faim que de kilomètres !

DELUXE SEPT, dotée du moteur Flash (130 km/h) est la grande routière sérieuse, robuste et belle, attendue par des milliers de Français qui ne voulaient pas dépasser les 600.000 frs.

DELUXE SIX, DELUXE SEPT, ELYSEE, MONTHLERY, ARIANE g. luxe, sont présentées dès aujourd'hui chez le concessionnaire SIMCA-ARONDE de votre région :

A. BRUN
Garage du Dauphiné — SISTERON

Téléphonez pour un essai : no 26.

Conord l'a étudié pour vous
Seul ce nouveau réfrigérateur renferme TOUS les perfectionnements, que vous attendiez
GAMME CONORD 58 : 120, 148 ET 200 LITRES
Ets Francis JOURDAN
Avenue des Arcades
SISTERON
CONORD vous offre tout l'équipement de base d'un foyer moderne

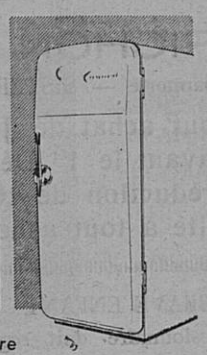

AVANT TOUT ACHAT POUR VOS MEUBLES
VOYEZ LA FABRIQUE
Aux Meubles Sisteronnais
57, rue Droite, 57 Tél 93
La Maison de confiance la mieux placée de la région à votre service
AMEUBLEMENT COMPLET
Notre Chambre réclame, malgré la hausse toujours au prix de 55.000 frs (un cadeau)
SALLE A MANGER
UNE SIMPLE VISITE VOUS CONVAINCRA
Grande facilité de paiement. Ne pas confondre, toujours la bonne adresse
57, RUE DROITE, 57
LIVRAISON GRATUITE A DOMICILE

MODERNE STATION-SERVICE MOBIL
DE SAINTE-URSULE
A. RANQUE = SISTERON
ESSENCE HUILE
LAVAGE GRAISSAGE VIDANGE
Toutes Marques

La Maison Marceau BLANC
Les 4 Coins — SISTERON
informe les intéressés qu'elle tient à leur disposition toute la gamme des Fuels Domestiques en emballages de 20, 50 et 200 litres ou par citerne.

LE FROID LE MOINS CHER
IMBATTABLE
BREVET SUISSE
SIBIR
CARANTIE 5 ANS

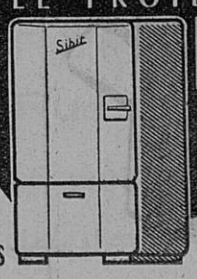

RICHAUD Georges
Radio Diplômé — Nouvelle Avenue — SISTERON
Grand choix Appareils T.S.F. et Téléviseurs - Laboratoire de dépannage agréé
Agent RADIOLA — SCHNEIDER — GRAMMONT
Poste-Piles-Secteurs TRANSISTORS, PIZON-BROS et MINICAPTE
Auto-Radio RADIOMATIC
Appareillage Electro-Ménager THERMOR
Machines à laver LINGEX-BONNET et LINCOLN
Réfrigérateurs SIBIR et BONNET
Vente de Disques, Tourne disques, Electrophones — Location Pik-Up
FACILITES DE PAIEMENT
Avant tout achat d'un Téléviseur comparez l'image SCHNEIDER

LA BELLE JARDINIERE
DEPOT TEINTURERIE FRAISSINET
DRAPS lavage et repassage 70 Chemises d'hommes, lavage et repas. 70
LIVRAISONS MARDI et VENDREDI

© VILLE DE SISTERON